
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON TENUE LE 25 JANVIER 2016 À
19 h ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM :**

Mesdames Stéphanie Labelle, conseillère
 Kimberly St Denis, conseillère
 Linda Stewart

Messieurs Claude Beauséjour
 Marcel Beauséjour
 Luc Bédard

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Monsieur Rémi Racine, directeur du Service de la planification et du
 développement du territoire

1. Adoption de l'ordre du jour

Une demande d'ajout des points suivants à l'ordre du jour est effectuée.

6.1 *Hydro-Québec – évaluation d'un nouveau tracé de la ligne 735Kv.*

6.2 *Demande de suivi – 3502, rue Queen – Bourgeois Chevrolet*

Que l'ordre du jour modifié soit adopté.

Proposé par : Luc Bédard
Appuyé par : Claude Beauséjour
Adopté à l'unanimité

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2015.

Un ajout au point 6.3 du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2015 est demandé. La correction se traduit comme suit et s'intègre à la suite du paragraphe:

Le comité s'interroge sur la possibilité d'un tracé modifié de la ligne 735Kv plus au nord sur son territoire, le tout permettant de limiter les impacts sur l'agriculture et acériculture. Les impacts d'un tel tracé modifié sont à évaluer.

Que le libellé modifié du procès-verbal soit adopté.

Proposé par : Marcel Beauséjour
Appuyé par : Linda Stewart
Adopté à l'unanimité

3. Demande de dérogation mineure :

Aucune demande n'a été déposée

4. Demande relative aux règlements sur les PIIA :

4.1 Martine Bourgeois – 3416, rue Pine – Lot 4 994 973 - Zone 6 au PIIA
 (secteur Centre-ville) Règlement numéro 508-93 – Rénovations.

La présente demande vise le remplacement d'une fenêtre sur la façade principale du bâtiment principal. La fenêtre est en PVC blanc. Le revêtement extérieur sera remplacé et complété tel qu'approuvé antérieurement selon la résolution 10-297.

Le comité discute à propos de ce projet et considère que celui-ci rencontre les objectifs et critères de cette zone.

En conséquence, après avoir procédé à l'étude de cette demande, le comité recommande au conseil municipal d'accepter ce projet de rénovation, conformément aux critères de la zone 6 du secteur Centre-Ville au PIIA du Règlement numéro 508-93.

Proposé par : Linda Stewart

Appuyé par : Kimberly St Denis

Adopté à l'unanimité

5. Demande d'urbanisme :

5.1 Municipalité de Rawdon – Présentation des enseignes publiques à installer sur le territoire de la Municipalité.

Origine :

La municipalité souhaite procéder à l'identification de ses attraits, de ses quartiers, des stationnements publics et mieux orienter les déplacements sur son territoire. Par le fait même, la municipalité souhaite mieux identifier certains axes routiers majeurs. Un mandat a été attribué à Enseignes aux 4 vents pour le développement d'une signature propre à Rawdon, le tout permettant d'élaborer un concept pouvant orienter la fabrication d'enseigne municipale sur son territoire.

Le présent concept est présenté au comité pour avis.

Le comité discute à propos de ce projet d'enseignes publiques et s'interroge sur certains aspects généraux du concept présenté ainsi que sur certains types d'enseignes. Le comité se questionne sur l'agencement des couleurs, principalement concernant la couleur noir qui n'est pas accueillante et ne permet pas une bonne visibilité des enseignes à toute heure du jour et de la nuit. Certains membres sont d'avis que le concept est sévère et que l'ajout de bois n'est pas nécessaire et surcharge l'ensemble qui possède déjà beaucoup de couleurs. Le comité recommande que des essais soient réalisés avec un panneau test afin d'évaluer les proportions et les couleurs des panneaux d'entrée dans ses différents environnements. Cet exercice aura pour but de s'assurer que les dimensions et le choix final des panneaux répondent à l'objectif visé, soit de permettre une bonne visibilité en tout temps.

Concernant les différentes enseignes proposées, le comité se questionne sur certains types d'enseignes.

Concernant les panneaux d'entrée, le comité propose 2 options modifiées.

Option 1 :

Le comité propose que le panneau d'entrée soit horizontal et s'inspire du panneau d'identification de quartier. Ce modèle donne de l'ampleur et facilite la lecture. Il permet également une meilleure visibilité de l'enseigne peu importe l'environnement routier dans lequel il s'intègre.

Option 2 :

Le comité propose de conserver le modèle de panneau (muret) en modifiant l'agencement des couleurs. Cette modification peut se traduire par l'éclaircissement des couleurs et le retrait des éléments de bois. La structure du muret pourrait être arrondie afin de styliser l'ensemble du panneau.

Concernant les panneaux d'identification des quartiers, le comité s'interroge sur la pertinence d'intégrer une plaque identifiant les équipements localisés dans le quartier. Ces panneaux devraient être double face lorsque requis.

Concernant les panneaux indicateurs de stationnement, le comité recommande d'utiliser le modèle indiquant un P accompagné d'une flèche.

Concernant les panneaux d'identification de rue et indicateurs internes au centre-ville, le comité considère que l'ajout du logo n'est pas pertinent considérant ses dimensions, le coût supplémentaire généré et l'identification claire des limites du territoire par les panneaux d'entrée.

Le comité souhaite s'assurer de la qualité des enseignes afin d'éviter un vieillissement prématuré. Pour ce faire, le comité recommande l'utilisation de matériaux durable permettant un visuel et une composition de qualité. Le comité souhaite également s'assurer que les bases utilisées pour l'ancrage des panneaux s'intègrent au concept. Il spécifie que l'installation des panneaux d'entrée (muret) ne doit pas générer un espace libre sous l'enseigne. Les peintures utilisées devront être résistantes à l'écaillage afin d'en diminuer le cycle d'entretien.

6. Varia

6.1 Hydro-Québec – évaluation d'un nouveau tracé de la ligne 735Kv.

À la demande d'un membre, le comité est favorable à la discussion d'un tracé alternatif à la ligne 735Kv présentée par Hydro-Québec dans l'objectif de s'assurer que toutes les options ont été discutées et présentées au conseil. Le comité est informé de l'avancement des démarches entamées par Hydro-Québec. L'option retenue par Hydro-Québec se dirige vers un milieu acéricole en opération localisé en zone agricole régie par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles. Le comité consulte le plan du territoire afin d'évaluer l'établissement d'un parcours alternatif et prend connaissance des impacts potentiels d'un tel tracé dans la portion nord de son territoire occupée par la villégiature. Il s'agit de la portion de son territoire le plus accidenté et l'implantation d'une telle ligne aurait un impact majeur sur les paysages. Il faut considérer que le tracé devrait contourner le lac-Vail (zone de conservation) par le sud et traverser la rivière Ouareau au nord du lac-Pontbriand. Elle devrait se diriger vers le sud en s'implantant à l'ouest de la station de ski Montcalm afin de rejoindre le tracé existant à la limite sud-ouest de la Municipalité.

Après discussion, le comité laisse le soin au conseil de prendre connaissance de cette alternative, d'évaluer les répercussions du tracé prévu au sud de la municipalité et de valider auprès des instances concernées la possibilité à cette étape du projet de ligne 735Kv d'apporter des changements à son tracé.

6.2 Demande de suivi – 3502, rue Queen – Bourgeois Chevrolet

Le comité demande un compte rendu des démarches entamées auprès de Bourgeois Chevrolet permettant d'assurer la réalisation du projet de construction du bâtiment accessoire tel que recommandé par le comité et approuvé par le conseil sous conditions. Le comité est informé que le service de l'urbanisme a communiqué avec le représentant de Bourgeois Chevrolet suite à l'inspection du permis. Le projet devra être complété tel qu'approuvé sinon des modifications devront être déposées au comité pour étude. Le propriétaire évaluera ses options et informera la municipalité de ses intentions.

7. Levée de la séance

20h35

Proposé par : Marcel Beauséjour

Appuyé par : Linda Stewart

Adopté à l'unanimité

La prochaine réunion régulière aura lieu le 22 février 2016 à 19 h.

Stéphanie Labelle, présidente
Conseillère municipale

Rémi Racine, secrétaire

Kimberly St Denis
Conseillère municipale

DÉPOSÉ AU CONSEIL LE 9 février 2016
